Séance du Conseil de Ville
du 28 février 2022, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 12 / 2022

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 11 du 31 janvier 2022
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. au crédit de Fr. 12'500'000.- pour financer l'achat des terrains SAFED en vue du développement du secteur stratégique « Gare Sud »
7. Modification du Règlement sur les déchets en vue de l'adhésion au Centre régional de collecte et de valorisation
8. Crédit de Fr. 900'000.- pour financer l'achat du terrain destiné au Centre régional de collecte et de valorisation des déchets et décision de le mettre en droit de superficie au profit du SEOD
9. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Gaëlle Frossard, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle communique les instructions liées au vote électronique, pour lequel les membres disposent d'un boîtier. Ce vote électronique implique pour la Chancellerie de connaître avant l'ouverture de séance les personnes présentes, comme indiqué aux responsables de groupe. Par ailleurs, Mme Frossard rappelle l'article 27 du règlement du Législatif stipulant l'impossibilité pour un participant de s'exprimer plus de deux fois lors de la même discussion et la limitation des exposés à cinq minutes, même si une prolongation peut être demandée. Le Bureau a décidé de maintenir la pratique de 2021 selon laquelle la prolongation de cinq minutes doit être demandée au début de l'intervention.

2. APPEL

37 membres sont présents.

Conseil de Ville
Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1er vice-président, M. Pascal **Domont**, 2e vice-président, Mmes Magali **Rohner** et Pauline **Rais**, scrutatrices.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Chloé **Parrat**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés
M. Iskander Ali est remplacé par M. Diego **Tomaselli**
M. Patrick Claude est remplacé par M. Vincent **de Carlo**
M. Jean-François Gigon est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
M. Thierry Kamber est remplacé par M. Maël **Bourquard**
M. Vincent Nicoulin est remplacé par M. Payman **Khandouzi**
M. Christophe **Günter** est remplacé par M. Pierre Xavier **Meury**

Sont excusés
MM., Jérôme Corbat, Patrick Frein, Michel Friche, Célien Milani.
Conseil communal
- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Philippe **Hammel**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 11 DU 31 JANVIER 2022

Le procès-verbal no 11 du 31 janvier 2022 est accepté par 36 voix.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Jeanne Boillat, PS, vu la sortie de Régiogaz SA acceptée par le peuple, souhaite connaître le programme et l'échéancier du dossier, tenant compte du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise l'arrêt des démarches liées à l'approvisionnement en gaz dès le dépôt du référendum. Sa mise en œuvre débute dès à présent, avec comme première priorité la garantie de la sécurité d'approvisionnement. La dépendance au gaz russe pousse la Ville à étudier la clause d'urgence des marchés publics pour une fourniture dès octobre 2022. A noter que la majorité des distributeurs romands n'envisagent pas d'augmentation de prix ces prochaines semaines. Si tel ne devait pas être le cas à Delémont, le Conseil communal prendrait des mesures pour protéger les consommatrices et consommateurs de la ville. Sa seconde priorité consiste à tout mettre en œuvre pour favoriser son autonomie énergétique, en accélérant la réflexion relative à un chauffage à distance, bois et/ou géothermie, en renforçant les conditions-cadres pour accompagner cette transition auprès des consommateurs.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

Mme Pauline Rais, PCSI, souhaite connaître les dernières actions menées par le groupe de travail *Mieux vivre ensemble* et ses perspectives d'avenir, sachant qu'il a élaboré en 2015 plusieurs propositions.

Mme Jeanne Beuret souligne que le refus de la création du poste de travailleur social de rue a bloqué l'élan du groupe de travail, reconduit en 2017 et 2018 avec des ateliers participatifs. L'année dernière, la Ville a réfléchi aux besoins spécifiques de ce projet dont le but consiste à créer du lien social par un processus participatif et à renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance à Delémont. Par ailleurs, plusieurs incivilités ont été recensées durant la pandémie et le projet semble être une stratégie pour lutter contre. Une prochaine rencontre avec la Police municipale déterminera différents axes à travailler, ce dont le Conseil de Ville sera ensuite informé. A noter que la Fête des voisins aura lieu le 20 mai à Delémont, dans le but de créer une plus grande solidarité dans la population et créer ce sentiment d'appartenance à un quartier.

Mme Pauline Rais est satisfaite.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, revenant sur le parking de l'Etang et les nombreuses interventions du Législatif, indique que tous les problèmes soulevés perdurent. Le non-fonctionnement des barrières entraîne une perte financière pour la Ville. Aussi, M. Kerkour souhaite savoir quand tous les problèmes seront résolus.

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'Exécutif ne modifiera pas le stationnement du parking. En ce qui concerne les barrières, la Ville a contacté les deux entreprises chargées du parcage à Delémont, l'une compétente pour les horodateurs, l'autre pour la place de l'Etang, en vue d'un échange de données. A ce jour, le Conseil communal a décidé que même si le temps de stationnement sur un autre parking n'est pas écoulé, le stationnement prochain à la place de l'Etang sera de nouveau payant, et inversement. Début mars, la Ville effectuera des tests avec les automobilistes au bénéfice d'autorisations spéciales et la mise en fonction du système interviendra début mai.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, au vu des piratages informatiques de ces derniers temps, s'étonne que le site internet de la Ville soit encore en http et non pas en https, format plus sécurisé. Aussi, il souhaite connaître la date de mise en fonction du nouveau site internet de Delémont.
M. Damien Chappuis, maire, souligne que la résolution de plusieurs problèmes liés à la recherche d'informations a nécessité un certain temps. De plus, le nouveau site doit être intégralement réécrit. Les

résultats des recherches seront optimisés pour apparaître par onglet, l'un pour la population, l'autre pour le Conseil de Ville. De plus, le nouveau site se veut plus attractif, plus orienté vers les habitants, et répondra à toutes les normes actuelles de sécurité. M. Chappuis insiste sur le fait que l'actuel site est hébergé sur des serveurs externes, donc sans accès aux serveurs communaux. Le nouveau site sera en ligne début avril, grâce au travail remarquable de la chargée de communication.

M. Maël Bourquard est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 5 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF AU CRÉDIT DE FR. 12'500'000.- POUR FINANCER L'ACHAT DES TERRAINS SAFED EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR STRATÉGIQUE « GARE SUD »

M. Ernest Borruat présente ce message dont l'investissement s'élève à 12.5 millions de francs, qui représente un élément parmi d'autres du projet conséquent de "Gare Sud". Le secteur en question est déjà urbanisé, d'où la cherté des terrains. Cette acquisition est indispensable pour développer la zone qui a fait l'objet d'un concours, avec l'association de la population lors de soirées participatives. Le Conseil communal a déterminé la stratégie d'acquisition depuis longtemps, avec un droit d'emption au 31 décembre 2021, pour lequel la Ville a obtenu un délai supplémentaire de six mois. Le secteur est dans la zone de confluence de l'agglomération. A ce sujet, M. Borruat se déclare persuadé du bien-fondé de l'agglo, tendant vers une grande commune.

M. Pierre Chételat, PLR, favorable à la stratégie de développement prévue, acceptera ce message. Toutefois, il souhaite des explications quant au prix de vente de Fr. 590.-/m^2 et un complément d'information sur l'ampleur de la dépollution. Fera-t-elle, comme l'éventuelle déconstruction, l'objet d'un crédit supplémentaire, étant donné que de tels coûts sont à la charge du propriétaire ? M. Chételat se demande également comment les baux actuels seront repris et à quelles conditions. Quant à la ferme du Neuf-Cul, son propriétaire actuel semble peu favorable à voir son outil de travail réduit et les conséquences d'une non-entente pourraient aussi engendrer un crédit complémentaire. Le tableau du message ne tient pas compte des Fr. 315'000.- liés à l'exploitation. En outre, M. Chételat regrette l'engagement de personnel pour un poste de 20 % nécessaire à la gestion du dossier, préférant externaliser cette fonction dont la durée est inconnue. Finalement, il souhaite savoir si le Canton subventionnera cet investissement vu son intérêt à ce projet.

Mme Laurence Studer, UDC, relève que l'emplacement, stratégique, concerne partiellement une zone industrielle où la fabrication de fours a eu lieu. Elle s'interroge donc sur la dépollution et demande si la Ville a déjà effectué des analyses afin d'en déterminer les coûts. Elle regretterait de devoir voter une dépense de Fr. 350'000.- alors que la Ville a déjà acheté le bâtiment, ce qui lui semble illogique.

M. Grégoire Monin, PS, informe du soutien de son groupe à ce projet, convaincu de la nécessité d'acquérir ces parcelles idéalement situées et stratégiques pour le développement du secteur "Gare Sud", en faveur de la ville, de l'agglomération et du Canton. Cette acquisition, parallèlement à celle des terrains du Comptoir, assure à la Commune d'être propriétaire de quelque cinq hectares de terrains, ce qui lui permettra de développer ce pôle stratégique. La politique volontariste des Autorités, en collaboration avec des investisseurs privés, a fait ses preuves notamment dans les projets du Ticle, de la Jardinerie ou de la Poste, au contraire d'autres constructions où la collectivité n'a qu'un rôle de contrôle. Devenir propriétaire de bâtiments permettra en outre à la Ville de mettre des locaux à disposition et de favoriser un panel d'activités dans les domaines socioculturel, sportif ou pour le développement d'activités économiques. Si le secteur bénéficie de la proximité de la gare CFF, il contribue également à augmenter l'attractivité de cette dernière et à renforcer la place de Delémont dans le réseau grandes lignes et dans la liste des haltes desservies par les trains Intercity. M. Monin met en exergue le montant élevé du crédit, tout en le jugeant justifié en regard des enjeux et des avantages de cette acquisition. A court et moyen termes, une part des charges liées à l'emprunt sera compensée par des locations, alors qu'à long terme, la revente des terrains ou la mise en droit de superficie permettront de rembourser le crédit ou de couvrir les charges de la dette. M. Monin remercie le Conseil communal pour l'ajout d'un résumé proposé par les Commissions UETP et des finances, rappelant l'essentiel des enjeux de cette votation. Il salue également la volonté de l'Exécutif de communiquer par d'autres canaux

sur ce dossier important et suggère de prévoir une exposition avant la votation. Son groupe s'engagera en faveur de cet objet lors de la campagne.

Mme Florine Jardin, PCSI, estime ce montant cohérent vu la localisation des terrains à proximité immédiate de la gare. L'acquisition des terrains assurera à la Ville une maîtrise foncière et lui permettra de définir précisément le développement cohérent du site, en faveur de l'intérêt public et de la durabilité. Ce secteur figure comme zone de développement dans les planifications directrices et la Ville a déjà signé un droit d'emption. En ce qui concerne la forme du message, Mme Jardin accueille favorablement l'encadré qui précise d'emblée l'essentiel du document. Son groupe acceptera le message.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, relevant l'encart résumant le contenu du message, estime cette acquisition stratégique comme étant une opportunité de maîtriser un grand secteur pour y réaliser des installations d'intérêt public ou y développer une politique du logement harmonisée et répondant aux besoins de la population. La démarche participative et le concours d'idées ont déterminé les nombreuses possibilités de développement du site. Outre des places de crèche, la réhabilitation de locaux permettrait d'accueillir des activités culturelles, d'innovation, sociales ou intergénérationnelles. Mme Schindelholz invite donc à soutenir ce message.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rappelle que son groupe, lorsque M. Pierre Kohler était maire, a été le moteur dans le projet d'acquisition des terrains au sud de la gare. Soutenant ce crédit, il estime toutefois le message complexe pour la population.

M. Ernest Borruat remercie les partis pour leurs propos positifs en faveur du dossier. Il rappelle qu'un droit d'emption défini antérieurement permet d'acheter aujourd'hui les terrains à un prix convenu d'avance. En l'occurrence, le prix de Fr. 590.-/m^2 est favorable, au vu d'autres transactions réalisées récemment à des prix plus élevés. Les baux perdureront, comme le prévoit le droit du bail, la majeure partie d'entre eux échéant en 2025 à la demande de la Ville, ce qui coïncidera avec la prise en possession des terrains du Comptoir. Le Conseil communal ne dénoncera pas de bail mais entend procéder à des travaux d'entretien urgent des locaux pour les louer à des associations ou des entreprises. Quant à la dépollution, elle concerne une petite surface inscrite au cadastre cantonal des sites pollués mais ne nécessitera pas d'assainissement, étant donné qu'elle n'a fait l'objet d'aucune infiltration dans le sol. Toutefois, en cas d'éventuelle déconstruction d'un bâtiment contenant de l'amiante, les coûts seront supportés par la Ville. Pour l'heure, l'immeuble abritant Cablex est le seul pouvant faire l'objet d'une démolition dans le cadre du projet "Gare Sud" dont les déchets devraient être éliminés selon la filière adéquate.

M. Pierre Chételat, PLR, se demande si l'engagement d'un membre du personnel est indispensable pour la gestion des locaux, étant favorable à une externalisation de la tâche.

M. Ernest Borruat informe qu'à l'heure actuelle, l'entreprise SAFED gère les baux, tâche qui prendra fin avec l'acquisition du site par la Ville. Ce sujet pourrait être rediscuté, pour définir une solution interne ou externalisée.

DECISION : le message au Corps électoral relatif au crédit de Fr. 12'500'000.- pour financer l'achat des terrains SAFED en vue du développement du secteur stratégique « Gare Sud » est accepté à l'unanimité, par 37 voix.

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉCHETS EN VUE DE L'ADHÉSION AU CENTRE RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION

M. Ernest Borruat propose cette adaptation réglementaire à laquelle les autres communes de la vallée affiliées au SEOD ont déjà procédé. Elle implique de se rallier à la gestion des déchets voulue par le SEOD par niveau de prestations. M. Borruat estime cohérent d'opter pour l'ensemble des niveaux, d'autant que le point suivant de l'ordre du jour demande au Conseil de Ville de se déterminer sur l'implantation d'un centre de collecte et de valorisation des déchets (CCV).

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite un complément d'information sur les coûts de construction du CCV. D'autre part, cette nouvelle gestion impliquera une réduction du nombre de camions de la Voirie. Qu'en est-il ?

M. Ernest Borruat indique que le SEOD assurer la construction du CCV et évaluera les coûts de sa gestion. La durée de l'amortissement de la halle équivaudra à celle du droit de superficie. Les études en tiennent compte. Par ailleurs, le marché de l'occasion des camions est actuellement très favorable, le prix de véhicules d'occasion étant plus élevé que la valeur à neuf. Cette situation est due au problème que connaît le marché automobile en matière d'équipement et des retards qui en découlent. La Ville n'aura donc aucun problème à revendre ses camions. A l'avenir, une fois les moloks installés, une entreprise privée sera

mandatée pour les vider, comme le SEOD le fait actuellement pour la majorité des communes pourvues en moloks.

M. Pierre Chételat, PLR, concernant l'article 14 bis al. 5, propose que la compétence de dénoncer la convention avec le SEOD ou d'en exiger des adaptations revienne non pas au Conseil communal mais au Législatif.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, relève que la Ville devra conserver des camions pour le ramassage des déchets verts par la Voirie, d'autant qu'il aura lieu chaque semaine.

M. Pierre Brulhart, PS, invite à refuser la proposition du groupe PLR, qui nécessiterait du reste de modifier également l'al. 1 du même article, par cohérence.

M. Ernest Borruat confirme que la Ville entend poursuivre le ramassage des déchets verts, comme actuellement, avec des moyens encore à définir. Les citoyens qui le souhaitent pourront également déposer leurs déchets verts ; ils seront repris par la centrale de biogaz, dont l'implantation est prévue aux abords du centre.

DECISION : la proposition de M. Pierre Chételat de modifier l'art. 14 bis al. 5 comme suit : "La compétence de dénoncer la convention avec le SEOD ou d'en exiger des adaptations appartient au Conseil de Ville" est refusée par 30 voix contre 4.

DECISION : la modification du Règlement sur les déchets en vue de l'adhésion au Centre régional de collecte et de valorisation est acceptée par 35 voix, sans opposition et avec 2 abstentions.

8. CRÉDIT DE FR. 900'000.- POUR FINANCER L'ACHAT DU TERRAIN DESTINÉ AU CENTRE RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DÉCISION DE LE METTRE EN DROIT DE SUPERFICIE AU PROFIT DU SEOD

M. Ernest Borruat présente ce crédit visant l'acquisition d'un terrain, que la Ville entend céder au SEOD via un droit de superficie pour y construire le CCV. Le comité du SEOD a accepté le contrat du droit de superficie rémunéré à hauteur de 3 %, pour autant que le taux de référence de la BCJ ne soit pas supérieur. Parallèlement sont prévus les accès au CCV, par le réaménagement des Vies-Ste-Catherine pour la mobilité douce, aux Prés-Roses de plus en plus fréquentés et au camping. Par ailleurs, l'Office fédéral des routes prévoit l'installation d'un nouveau centre d'entretien sur ce site. Tous ces éléments sont favorables pour y construire le CCV, aux portes de Delémont, pour partager les coûts d'aménagement du secteur. Tous les partenaires ont pu prendre connaissance du projet global. Pour sa part, le SEOD a accepté le paiement d'une redevance et sa participation aux frais d'équipement du terrain, dont le prix d'achat est correct et bien inférieur à celui d'une construction dans le secteur de la Ballastière.

M. Pierre Chételat, PLR, par cohérence avec la position qu'il a toujours défendue vu la déchèterie de Develier, refusera ce crédit, bien que conscient de l'avis du peuple déjà exprimé sur ce sujet. Par ailleurs, il déplore le morcellement prévu par lequel la Ville obtient une parcelle très favorable au détriment des autres propriétaires, ce qu'il trouve incorrect.

Mme Laurence Studer, UDC, s'insurge contre les propos de M. Borruat, étant donné que le Conseil communal a entendu tous les partenaires, à l'exception des propriétaires de terrains. En effet, si les études menées sont pratiquement achevées, les propriétaires n'ont pas connaissance du projet, notamment des chemins d'accès. Elle regrette l'absence de négociation avec les propriétaires qui, selon elle, sont une fois de plus mis devant le fait accompli. Cette procédure les forcera à faire opposition, ce qui impliquera des retards de plusieurs années dans la construction du CCV, à l'image de l'expérience des Prés-Roses. Elle déplore le traitement réservé aux agriculteurs.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, se réjouit du progrès de ce dossier pour Delémont et son district, relevant l'importance d'une véritable gestion des déchets, entre autres pour valoriser les matières recyclables. Son groupe est persuadé qu'une déchèterie est indispensable à court terme, à financer par le SEOD vu que les fonds nécessaires proviennent des taxes payées par les habitants des communes affiliées depuis longtemps. Le prix au m^2 lui semble raisonnable et l'emplacement adéquat, considérant les synergies avec d'autres dossiers. En outre, la Commune conserve le terrain mis en droit de superficie. Mme Maitre-Schindelholz se dit favorable au choix du degré d'utilisation du CCV, même si la population devrait pouvoir bénéficier du même degré de service. Le maintien des écopoints nécessitera une amélioration de certains d'entre eux mais le groupe émet une réserve quant à l'utilisation de caméras de surveillance, d'autant que les ressources en personnel pourraient plutôt servir à la prévention. Favorable au système sur appel, Mme Maitre-Schindelholz insiste sur la mise en place dans la déchèterie d'un lieu permettant l'échange

d'objets de main à main, parallèlement à la future bourse de location de matériel. Toutefois, les accès à la déchèterie pour tous les véhicules lui semblent flous, soulignant que l'accès par la mobilité douce doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle attend le résultat de l'étude en cours et son groupe soutiendra donc ce crédit.

M. Pierre Brulhart, PS, informe que son groupe soutiendra également cette acquisition, relevant le signal clair donné lors de la votation populaire. En matière de ramassage des déchets et pour les aménagements à réaliser sur le site, la Ville devrait consentir de gros efforts de communication. En particulier, l'analyse des variantes effectuée par le SEOD devrait être rendue publique. La population s'interroge sur la question des déchets et des informations sur ce calendrier seraient utiles. M. Brulhart approuve le service à domicile, avec la collaboration de Caritas notamment, même s'il peine à déterminer la population qui en bénéficiera. Des informations manquent également sur le service payant et les accès aux Prés-Roses.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, soutenant le crédit, regrette le manque d'informations dans le message sur le futur CCV. Si des pistes sont citées dans le document, elles ne répondent que très partiellement aux interrogations du groupe. En particulier, le CCV pourrait-il être destiné uniquement à la population delémontaine ? Quant au service sur appel pour celles et ceux qui rencontrent des problèmes limitant leurs déplacements, est-ce un problème particulier que ne pas avoir de voiture ou ne pas vouloir l'utiliser ? Mme Rohner juge cette rédaction maladroite et non aboutie. Elle espère que le Conseil communal contactera les propriétaires, ne pas l'avoir encore fait lui semble inquiétant.

M. Pierre Xavier Meury, PLR, s'abstiendra de voter et souligne que la suppression du ramassage des encombrants et du papier réduira l'utilisation des camions mais augmentera les déplacements privés, au CCV ou aux écopoints, élément négatif d'un point de vue écologique.

M. Ernest Borruat précise que toutes les communes affiliées au SEOD n'adhèrent pas au CCV avec les trois niveaux de prestations, le CCV gérant par ailleurs les niveaux 3a et 3b. Les communes du Haut-Plateau en particulier, qui n'ont pas choisi le CCV, pourront toujours rejoindre la déchèterie de Develier. Elle pourrait d'ailleurs développer des prestations sur mesure pour les petites entreprises. De plus, si les caméras de surveillance ne représentent pas une solution, elles réduisent drastiquement les incivilités aux écopoints. Dans le futur, le SEOD assurera la gestion de ces emplacements, disposant de moloks, très probablement avec cette surveillance. L'acceptation du crédit donnera le feu vert au SEOD pour communiquer très largement dans toute la vallée, selon un concept envisagé récemment.

M. Borruat met en exergue son respect pour le monde agricole. Il rappelle avoir récemment invité ses représentants à une séance, laquelle a été boycottée. Répondant aux reproches formulés concernant les propriétaires des parcelles faisant l'objet du présent crédit, il indique que différentes rencontres ont conduit à l'accord suivant : la Ville acquiert 438 m^2 et en cède 1'500 attenant à leurs terrains. L'accès par les Vies-Ste-Catherine a fait l'objet de négociations et les propriétaires touchent une indemnité pour perte d'exploitation en raison des déprédations à leurs terres et installations, pour une période transitoire. M. Borruat regrette les allégations de Mme Studer, que contredisent les contrats signés avec les propriétaires en question. Il s'étonne d'ailleurs de leur opposition, vu qu'ils sont auteurs des propositions d'échange de terrain acceptées par la Ville. Le futur accès aux Prés-Roses supprimera les désagréments des propriétaires et annulera l'indemnité.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 32 voix, 3 voix contre et 1 abstention.

Mme Laurence Studer, UDC, s'oppose aux propos de M. Borruat, vu que l'accord cité concerne les terrains synthétiques. Elle est intervenue maintenant au sujet du futur accès depuis le centre d'entretien A16, qui touche également les terres des mêmes propriétaires. De plus, comme la Ville compte planter des arbres dans ce secteur, tous les problèmes ne sont pas réglés.

DECISION : le crédit de Fr. 900'000.- pour financer l'achat du terrain destiné au Centre régional de collecte et de valorisation des déchets et décision de le mettre en droit de superficie au profit du SEOD est accepté par 31 voix, 3 voix contre et 2 abstentions.

9. DIVERS

Mme Gaëlle Frossard, présidente, adresse ses remerciements à M. Borruat pour son engagement au Conseil communal pendant plus de quatre ans, mandat s'achevant à fin février. Elle forme ses vœux les meilleurs pour son avenir.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, au nom de son groupe, remercie M. Borruat pour toutes les tâches accomplies en sa qualité de conseiller communal. Renonçant à énumérer les chantiers de la législature, M. Kerkour relève la métamorphose de Delémont ces dernières années, dans les constructions, les

circulations ou les transports publics, en particulier la navette. M. Borruat a également pris part à de nombreuses conciliations ayant abouti à des accords. M. Kerkour relève la parfaite connaissance des dossiers de M. Borruat et la précision avec laquelle il les a menés. Il lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle vie professionnelle.

M. Ernest Borruat précise que la navette électrique sera livrée mi-mai. Il remercie ses collègues de l'Exécutif pour leur collaboration en faisant abstraction des appartenances politiques, les membres du Bureau et la Chancelière, dont il relève l'engagement. Il adresse ses remerciements au Législatif, tout en soulignant la nécessité d'améliorer le fonctionnement des commissions, et à M. Hubert Jaquier, chef du Service UETP, pour son soutien dans les différents dossiers. La disposition de M. Emmanuel Koller l'a incité à mettre un terme à son mandat et il lui souhaite plein succès dans cette fonction. En dernier lieu, il invite l'ensemble du Conseil de Ville à poursuivre son investissement en faveur de l'intérêt public et lui donne rendez-vous dans un restaurant de la place pour une verrée.

Ont été déposés

- **postulat 4.01/22 -** "Sobriété et économie d'énergie, développons des « coups de pouce verts », PS, M. Maël Bourquard ;
- **motion 5.01/22 -** "Attention aux enfants, levons le pied à la Mandchourie", PS, Mme Agnès Maeder ;
- **motion 5.02/22 -** "Les publications au Journal officiel issues de la commune sur le site internet communal", PS, M. Marc Ribeaud.

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :	La vice-chancelière :
Gaëlle Frossard	Nadia Maggay

Delémont, le 10 mars 2022